

D'un coup de baguette magique : le Département et la DSDEN prétendent améliorer la mixité et réduire les inégalités sociales !

CDEN du mardi 18 février 2020 - Compte-rendu

Le Préfet du Doubs M. Mathurin préside ce CDEN en présence de M.Durand, Inspecteur d'Académie du Doubs et de Mme Faivre-Petitjean, représentant la Présidente du Conseil Départemental du Doubs.

Dans sa déclaration préalable, la FSU rappelle la mobilisation sociale en cours contre le projet de réforme des retraites et demande des précisions sur les annonces par le Recteur ce matin concernant le retour des moyens initialement supprimés pour les postes d'enseignant-référents en REP+. [Lire la déclaration.](#)

REPORT : Préparation de la rentrée dans les collèges et lycées du département

Suite aux [annonces le matin même du Recteur de Besançon](#), revenant en partie sur les suppressions d'heures de cours dans les trois collèges de REP+ du département, les mesures de rentrée en collège et lycée ne seront pas abordées au cours de ce CDEN. **Leur examen est reporté au CDEN du vendredi 10 avril 2020.**

Déclaration de la Présidente du Conseil Départemental concernant les collèges Lou Blazer et Rousseau :

Mme Faivre-Petitjean, représente le Conseil Départemental pour ce CDEN et confirme l'engagement pris par sa Présidente lors d'une réunion avec les familles. Pour accueillir l'ensemble des élèves qui en feront la demande à la rentrée prochaine, au collège Lou Blazer, l'installation de bâtiments modulaires permettra au collège de disposer des espaces supplémentaires suivants :

- 4 salles d'enseignement général,
- 1 salle d'arts plastiques de 80 m²,
- une salle de réunion,
- 320 m² de cour de récréation.

Les travaux sont estimés à un million d'euros sur 3 ans (location des bâtiments modulaires + travaux d'aménagement du terrain).

La FSU rappelle que les conditions actuelles d'enseignement au collège Lou Blazer, pourtant classé REP+ sont dégradées du fait du sur-effectif existant depuis plusieurs années.

Pour la FSU, les mesures annoncées aujourd'hui ne permettront pas de résoudre à la fois le sur-effectif existant et les problèmes posés par la nouvelle hausse d'effectif prévue.

Procédure d'affectation au sein du nouveau secteur multi-collèges Blazer-Rousseau :

L'Inspecteur d'Académie du Doubs présente la procédure d'affectation dans chacun des deux collèges qui devra permettre de répartir les élèves entre les deux collèges en cas de sur-effectif dans l'un des deux.

[Lire le compte-rendu du CTSD du 11 février qui a traité de ce sujet.](#)

Lutte contre les inégalités et amélioration de la mixité sociale à Lou Blazer et Planoise :

L'Inspecteur d'Académie du Doubs indique qu'il fait confiance aux enseignants des écoles et des collèges pour que les élèves issus des CM2 des écoles REP+ puissent poursuivre leur scolarité aussi bien dans le collège Lou Blazer que dans le collège Rousseau.

La FSU indique qu'il ne suffit pas d'affecter un élève issu d'une école REP+ dans un collège plus favorisé pour lui permettre de poursuivre correctement sa scolarité. Pour la FSU les conditions d'encadrement du collège Rousseau devront être améliorées pour permettre la réussite des élèves venant du REP+.

Pour la FSU, une hausse de la DHG et l'ouverture d'une classe de 6° supplémentaire au collège Rousseau serait nécessaire. Cela permettrait de constituer des classes de 23 élèves au lieu de 26...

Monsieur le Préfet fait part de sa surprise face à notre demande. Pour lui, les élèves de 6° ont effectivement les mêmes chances de réussite quelle que soit leur école d'origine. Il s'inquiète des propos de la FSU qui selon lui

pourraient être mal compris et perçus comme opposés à l'amélioration de la mixité sociale.

La FSU rappelle qu'elle revendique effectivement l'amélioration de la mixité sociale. Pour elle, cette amélioration implique des transformations plus larges que celle de l'Ecole uniquement. Elle relève avant tout de politiques d'urbanisation qui n'ont d'effets qu'à très long terme. A l'Ecole, au collège, les inégalités sont présentes (maîtrise du langage, fréquentation de l'écrit, ...). Des moyens sont donc nécessaires tout au long de la scolarité pour compenser ces inégalités. Des taux d'encadrement plus élevés sont indispensables de la maternelle au lycée pour réduire les inégalités. Le travail des enseignants référents, dont les postes sont encore en partie menacés aujourd'hui malgré les annonces du Recteur, est rappelé par la FSU.

Le Préfet du Doubs se dit intéressé par le débat qui s'engage sur la mixité sociale et la lutte contre les inégalités sociales dans les écoles, collèges et lycée dans les quartiers relevant de l'éducation prioritaire. Il propose que ces thèmes fassent l'objet d'un temps de travail spécifique ultérieurement.

La FSU a pris acte de cette proposition et s'est dit prête à participer à un nouveau temps de travail sur ce sujet.

La FSU vote contre les nouvelles modalités d'affectation présentées par l'Inspecteur d'Académie en rappelant l'exemple de Planoise en 2018. La mixité sociale y a été dégradée dans les deux collèges concernés et la fuite d'élèves plus favorisés vers des établissements privés est toujours en cours. Elle a conduit à l'ouverture de plusieurs nouvelles classes de 6° dans un collège privé du secteur. Pour la FSU, il faut tirer les leçons de cette expérience. La FSU sollicite donc l'organisation d'un temps de bilan concernant les projets de fusion de secteur de collèges dans le Doubs.

Résultats du vote :

- FSU = 5 contres
- UNSA = 3 abstentions
- SNALC = 1 abstention
- PEEP = ? abstention
- représentants des communes = ? pour